



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **1 octobre 2020**Compte rendu affiché le **7 octobre 2020**Date de convocation du conseil municipal le **25 septembre 2020**Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

| Nombre de membres  |             |                                     |
|--------------------|-------------|-------------------------------------|
| Art 2121-2 du CGCT | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 43                 | 43          | 38                                  |

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, David LAÏB, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Yvette JANIN à Stéphane GOMEZ  
Christine JACOB à Muriel LECERF**

Membres absents :

**Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA,  
Mustapha USTA, Maoulida M'MADI**

Objet :

-----

Lancement de l'accord cadre entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs

V\_DEL\_201001\_18

## **Rapport de Monsieur GOMEZ**

La direction des Espaces Publics assure l'entretien et la propreté des aires de jeux et des espaces verts de la commune. Ces missions d'entretien et de nettoyage sont essentielles pour la qualité de vie des vaudais. Elles sont assurées par la régie cadre de vie ainsi que par des prestataires extérieurs.

Le précédent marché d'entretien avait été divisé en plusieurs lots (5 lots). Depuis son attribution, le périmètre des espaces publics, dont la gestion incombe à la Ville, a été augmenté de plusieurs hectares ( PUP Gimenez, ZAC du centre ville, etc..).

Les principaux espaces et missions concernés par ces marchés sont :

- les bandes plantées le long des voiries (avenue S. Allende, Péri, etc...) ;
- les espaces verts ( parcs, jardins, aires de jeux, terrains sportifs, etc...) ;
- le piquetage de déchets ;
- l'évacuation d'encombrants ;
- l'élagage d'arbres.

L'échéance de ces marchés étant convenue pour fin 2020, il s'avère nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres sur la période 2021-2024.

Cette dernière reprendra principalement les missions qui avaient été définies dans la précédente consultation (2016 - 2020).

La principale modification du montage contractuel est notamment la rémunération des prestataires à prix unitaire et non plus à prix forfaitaire. Cette adaptation permettra un suivi plus précis des prestataires et une intervention plus ciblée sur des espaces identifiés préalablement par les services.

Cette consultation sera lancée en application des articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-3, R.2161-4, R.2161-5 et suivants du code de la commande publique afin de conclure un accord-cadre dédié à l'entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs.

Cet accord cadre est organisé en cinq lots définis comme suit :

- lot n°1 : Entretien des terrains sportifs engazonnés / stabilisés et des abords (Stades Jomard, Ladoumègue, Aubert) : sans montant minimum annuel / Montant maximum annuel : 100 000.00 € HT (consultation lancée) ; ce lot a été attribué le 2 juin 2020 ;
- lot n°2 : Entretien des terrains sportifs en gazon synthétique (stades Jomard, Ladoumègue et Aubert) – estimation annuelle: 20 000 € HT ;
- lot n°3 : Entretien des espaces verts – estimation annuelle : 300 000 € HT ;
- lot n°4 : Nettoyage des espaces extérieurs – estimation annuelle : 100 000 € HT ;
- lot n°5 : Entretien et taille des arbres- estimation annuelle: 35 000€ HT.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

Pour les lots 2, 3, 4 et 5, l'accord-cadre sera conclu sans montant minimum et maximum pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification. Il sera reconductible trois fois tacitement dans la limite de quatre ans.

Pour les lots 3, 4, une clause d'insertion sociale est demandée aux candidats.

**En conséquence, je vous propose :**

► de décider que les accords-cadres d'entretien des stades extérieurs pour les lots n° 2, 3, 4 et 5 seront traités par voie de consultation en procédure d'appel d'offres ouverte en application des articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-3, R.2161-4, R.2161-5 et suivants du code de la commande publique ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer les accords-cadres d'entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs pour les lots n° 2, 3, 4 et 5 avec l'entreprise choisie par la commission d'appel d'offres pour chaque lot, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

**Vu** l'article L 2120-1 du code de la commande publique et les articles R2124-2, R2161-1, R2162-13 et R2162-14 relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et aux accords-cadres ;

**Vu** les articles R 2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

**Considérant** que l'accord-cadre des prestations d'entretien des stades municipaux et de leurs abords sera traité par voie de consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-2, R2124-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5 et suivants du code de la commande publique ;

**Considérant** qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer l'accord cadre d'entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs avec chaque entreprise choisie par la Commission d'Appel d'offres, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord-cadre ;

**Entendu** le rapport présenté le 1<sup>er</sup> octobre 2020 par Monsieur Stéphane GOMEZ, premier adjoint, délégué aux Finances, aux Marchés publics, à la Politique de la Ville, au Renouvellement Urbain, au Conseil citoyen, au Transport et aux Mobilités ;

### **Après avoir délibéré, décide :**

► que les accords-cadres d'entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs pour les lots n° 2, 3, 4 et 5 seront traités par voie de consultation en procédure d'appel d'offres ouverte en application des articles L 2124-2, R.2124-2, R.2161-3, R.2161-4, R.2161-5 et suivants du code de la commande publique ;

► d'autoriser Madame la Maire à signer les accords-cadres d'entretien des stades municipaux et des espaces extérieurs pour les lots n° 2, 3, 4 et 5 avec l'entreprise choisie par la commission d'appel d'offres pour chaque lot, sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales et à prendre toute mesure d'exécution relative à l'accord cadre.

|  |
|--|
| <b>Nombre de suffrages exprimés : 38</b> |
| Votes Pour : 38                          |
| Votes Contre : 0                         |
| Abstention : 0                           |
| Sans participation : 0                   |

Ainsi fait et délibéré le jeudi 01 octobre 2020 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**

Envoyé en préfecture le 14/10/2020

Reçu en préfecture le 14/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216902569-20201001-V\_DEL\_201001\_18-DE